

Procès-verbal valant compte rendu de séance du conseil municipal du 10 Juillet 2020

L'an 2020 et le 10 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine, Maire.

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, PINSON Jean-François, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAUTIER Philippe à Mme PLOU Peggy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

A été nommée secrétaire : Mme MAURY Sarah

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Présentation du projet de la ZAC des Dolbeaux par le concessionnaire d'aménagement Val Touraine Habitat et approbation du compte rendu annuel du concessionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal valant compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2020
- 4) Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- 5) Assainissement : Convention relative à la réception à Tours Métropole Val de Loire de boues urbaines issues de la station d'épuration de la Commune de Semblançay en vue d'une hygiénisation
- 6) Finances :
 - Subvention exceptionnelle à l'association Karos Nuclée pour l'organisation de la fête de la musique
 - Amendes de police 2020 : projet de création d'un trottoir rue des Tilleuls

- Appel à projets 2020 Ecoles numériques
- Décision modificative n°1 du Budget général
- Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement

7) Intercommunalité : Désignation des élus siégeant dans les commissions communautaires

- Commission "Economie"
- Commission "Tourisme"
- Commission " Voirie"
- Commission " Transport scolaire"
- Commission "Environnement"
- Commission Déchets ménagers"
- Commission " Petite-enfance, enfance, jeunesse et accompagnement vieillissement"
- Commission "Bâtiments, gens du voyage"
- Commission "Logement"
- Commission "Culture"
- Commission "Communication"
- Commission " Sport et vie associative"
- Désignation des élus se portant candidats pour siéger à ANVAL - 2020_070
- Participation au groupement de commandes de la Communauté pour l'acquisition de tablettes numériques - 2020_071

8) Rapport des commissions et divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. Madame Sarah MAURY est nommée secrétaire de séance.

En préambule de ce conseil, Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite faire une déclaration à Madame PLOU. Il regrette qu'au dernier conseil municipal madame PLOU n'ait pas évoqué le recours devant les juridictions qu'elle a déposé après les élections. Ce recours est parvenu de manière individuelle auprès des conseillers de l'équipe majoritaire qui avait cinq jours pour répondre à ce dernier. Aujourd'hui, Madame PLOU ne souhaite plus poursuivre ce recours pour des motifs financiers alors même qu'elle touche des indemnités de vice-présidente. A partir du moment où on intente une action, on va jusqu'au bout. Cette décision portera à conséquence.

Madame PLOU répond qu'elle a en effet déposé un recours auprès des juridictions pour deux raisons : d'une part, au niveau national, un fort taux d'abstention ayant été constaté, une mobilisation s'est faite pour déposer un recours collectif via un site internet administré par une association dénommée « 50 millions d'électeurs ». Ce site proposait une trame de recours pour une somme modique. D'autre part, il s'agissait de mettre en évidence des débordements durant la campagne.

Monsieur DUBREUIL et Madame MAURY réagissent vivement au propos de Madame PLOU et au message envoyé la veille à tous les conseillers municipaux en demandant de préciser les débordements auxquels elle fait allusion et si d'autres allusions seront données au fur et à mesure du mandat. Madame DE ROQUEFEUIL intervient car le recours a attaqué personnellement chaque conseiller et qu'il va être difficile de travailler dans cette ambiance. Madame MAURY, Messieurs TRYSTRAM et DUBREUIL demandent à Madame PLOU d'assumer jusqu'au bout ce recours pour aller jusqu'au jugement car des frais d'avocat ont été faits pour donner une réponse dans les temps impartis.

Après quelques minutes de tension, les colistiers de Madame PLOU demande un retour au calme. Madame PLOU réitère son choix de stopper son action en justice.

Monsieur TRYSTRAM arrête la discussion, les choses ayant été dites, le conseil doit avancer. Il reprend l'ordre du jour en annonçant un dossier d'importance qui va être présenté aux nouveaux élus, la ZAC des Dolbeaux.

Il passe la parole à Madame PERREAU-FALICON de Val Touraine Habitat, concessionnaire d'aménagement de la ZAC des Dolbeaux, afin de présenter le projet aux nouveaux élus et le compte-rendu annuel de ses activités.

1) Présentation du projet de la ZAC des Dolbeaux par le concessionnaire d'aménagement Val Touraine Habitat et du compte rendu annuel

réf : 2020_049

Madame PERREAU-FALICON rappelle l'historique du dossier et fait part de l'avancement du projet depuis cette date. Il a fallu près de dix ans d'études, de partenariat avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU), l'agence d'aide aux collectivités locales (ADAC) et le recrutement du bureau d'études SATIVA pour permettre de débiter cette concession d'aménagement. Le traité de concession a été signé le 20 mai 2019 avec Val Touraine Habitat (VTH) après une procédure de consultation. A ce titre, VTH s'est vu confier les missions d'assumer la maîtrise foncière de la zone, de procéder aux études nécessaires, de réaliser tous les équipements, d'assurer la commercialisation de l'opération dans les meilleures conditions, de rechercher toutes subventions dont l'opération pourrait bénéficier et de procéder à la clôture de l'opération. Chaque année, le concessionnaire devra présenter obligatoirement son compte rendu annuel à la collectivité.

Madame PERREAU-FALICON informe que le projet était et est toujours soumis à l'approbation de l'unité départementale d'architecture et du patrimoine d'où ce dossier, aujourd'hui très précis et complet. Prochainement, au courant du premier trimestre 2021, un diagnostic archéologique doit être obligatoirement réalisé.

Madame PERREAU-FALICON présente les planches du projet avec la délimitation de 92 terrains à bâtir individuels, la création d'environ 16 logements sociaux individuel et 12 logements seniors de type béguinage. La proportion des terrains est la suivante et a fait l'objet d'une validation préalable des services de l'Etat : 18% de terrains à bâtir supérieurs à 800 m², 52% de terrains à bâtir entre 500 et 800 m² et 26% de terrains à bâtir inférieur à 500 m². Un mail central figure sur le plan. Il sera l'espace central public du quartier des Dolbeaux. Val Touraine Habitat n'a pas modifié les orientations générales du projet. L'organisme a optimisé les chemins piétonniers, travaillé sur les places de stationnements devant l'école, la future pharmacie et la maison de santé (en cours d'étude avec l'ADAC).

Monsieur CHAZAL demande quand les terrains communaux seront achetés par Val Touraine Habitat (VTH). Madame PERREAU-FALICON informe qu'ils feront l'objet d'une vente après le diagnostic archéologique.

Monsieur CHAZAL fait part à VTH que certains propriétaires trouvent que les prix proposés sont bas. Le concessionnaire répond qu'il a fait le parti pris de proposer un prix d'acquisition bas au démarrage à tous les propriétaires de la zone. VTH prend le risque de ne pas mettre de conditions suspensives telle que la pré commercialisation des parcelles ou le fait d'avoir acquis tous les lots, d'où ce prix négocié. L'organisme peut acquérir par conséquent de manière éparse, les parcelles contenues dans la ZAC.

Madame PERREAU-FALICON informe l'assemblée que le dossier de réalisation de la ZAC, transmis aux élus lors de ce conseil, devra faire l'objet d'une approbation.

Le conseil prend acte du compte rendu d'activité du concessionnaire et prend connaissance du dossier de réalisation qui sera abordé au prochain conseil pour permettre à tous les élus d'en prendre connaissance durant l'été.

2) Approbation du procès-verbal valant compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2020

réf : 2020_050

Le Conseil municipal est amené à approuver le procès-verbal valant compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2020. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal valant compte rendu de la séance du conseil du 10 juin 2020.

3) Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

réf : 2020_051

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dernières décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT. Il informe des devis d'investissement signés :

Budget général :

OP 101 – « Le jardin du lavoir » SUNJEUX – Jeux sensoriels proposés par l'EHPAD :
14 566.80 € TTC

Op 88- « Gros et petits matériels » Décorations de Noël acquisition : 13 934.91 € TTC

Budget annexe Assainissement :

- Pompe : 1300 € HT soit 1560 € TTC

Il informe également de la signature d'une convention pour une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole mutuel de la Touraine et du Poitou

Les caractéristiques sont les suivantes : Durée : 1 an. Montant : 200 000 €. Taux : Index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00% auquel est ajouté une marge de 0.97% soit à ce jour $0.00\% + 0.97\% = 0.97\%$. Commission d'engagement : 300€ soit 0.15% du montant total de la ligne

Le Conseil prend acte.

4) Assainissement : Convention relative à la réception à Tours Métropole Val de Loire de boues urbaines issues de la station d'épuration de la Commune de Semblançay en vue d'une hygiénisation

réf : 2020_052

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté ministériel (30 avril 2020) interdit l'épandage de boues produites par les stations en raison du risque de Covid. La commune a dû se rapprocher de Tours Métropole Val de Loire pour transférer des boues vers la station de la Grange David permettant leur hygiénisation (chaulage à la chaux). Une convention permettant de définir les conditions techniques et administratives de réception des boues produites doit être signée. Le tarif de traitement des boues est fixé à 14 € HT/m³.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5) Finances :

- Subvention exceptionnelle à l'association Karos Nuclée pour l'organisation de la fête de la musique

réf : 2020_053

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2020 décrite lors du conseil municipal du 20 juin, Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 3000 € à l'association Karos Nuclée au lieu des 3 500 € annoncé au précédent conseil vu les ventes enregistrées. Cette subvention est forfaitaire car il n'a pas été présenté de factures.

Après délibération, le Conseil municipal à 17 voix pour et 2 abstentions (Mme PLOU/ M. GAUTIER par procuration), accorde une subvention de 3000 € à l'association Karos Nuclée.

- Amendes de police 2020 : projet de création d'un trottoir rue des Tilleuls

réf : 2020_054

Chaque année, le Département redistribue le produit des amendes de police aux collectivités mettant en œuvre des projets visant à la sécurité routière. Pour 2020, il est proposé aux élus de déposer une demande pour la création d'un trottoir rue des Tilleuls (coté pharmacie) aux normes PMR. Le coût de l'opération est estimé à 16 403.31 € HT soit 19 683.97 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer ce projet d'aménagement de trottoir visant à la sécurisation des piétons rue des Tilleuls au titre du reversement du produit des amendes de police 2020, sollicite Monsieur le Maire à demander au Conseil départemental un soutien le plus élevé possible sur cette opération.

- Appel à projets 2020 Ecoles numériques

réf : 2020_055

La Région Centre Val de Loire fait un appel à projets à destination des collectivités pour soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Il est proposé de participer à cet appel à projets avec l'acquisition d'un vidéoprojecteur et de son tableau blanc et un TNI pour un montant évalué à 4000€.

La région prendrait 50% du coût de l'action. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition d'équipements numérique à destination des écoles, charge Monsieur le Maire de déposer un dossier un dossier de candidature auprès de la région Centre Val de Loire dans le cadre de cet appel à projets afin d'obtenir un soutien le plus élevé possible.

- Décision modificative n°1 du Budget général

réf : 2020_056

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget général suite à la notification des dotations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Réception de certaines notifications à enregistrer :

		BP	notification	Gain
Taxe sur les pylones	R 7343	87 300,00	91 440,00	4 140,00
Taxe add droits mut	R7381	20 000,00	50 672,00	30 672,00
Dotation nat. Perequation	R74127	80 000,00	94 130,00	14 130,00
Libéralités reçues (DON ALSH)	R7713	0,00	18 358,12	18 358,12
			TOTAL	67 300,12
				Diminution
Dotation forfaitaire	R7411	185 621,00	184 814,00	-807,00
Dotation solidarité rurale	R74121	100 000,00	80 164,00	-19 836,00
			TOTAL	20 643,00
RECETTES SUPPLEMENTAIRES (a)				46 657,12

Dépenses:

Besoins enregistrés

D6574	Subvention aux associations - Fete de la musique	3 000,00
D739211	Attribution de compensation CLECT 2020 (Conseil du 10.06.2020)	11 494,00
D615221	Entretien et réparation (forage pompe à chaleur)	2 500,00
TOTAL Dépenses à créditer (b)		16 994,00

Total (a-b)= 29 663.12€

D023	Virement de la Section d'investissement	29 663,12
------	---	-----------

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération 88 art 2184	Gros et petits matériels	16 000,00 +	7 805,00 10000
Opération 80 art 2183	Informatique Ecoles numériques 2020	7 150,00 +	3 500,00
	TOTAL		11 305,00

RECETTES

R 1641 OP 101 LAVOIR Emprunt diminué par le DON		182 507,00 -	18 358,12
---	--	--------------	-----------

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la Décision modificative n°1 du Budget général.

- Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement
réf : 2020_057

Suite à des travaux à réaliser sur la station du vieux château, il est proposé au conseil d'affecter une partie des crédits inscrits pour la réalisation de travaux à effectuer suite au bilan patrimonial (opération 22 du budget annexe assainissement) à l'opération station (n°15).

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu BP	DM n°1
Opération 22 Travaux suite au bilan patrimonial art 21532	80 000	- 20 000
Opération 15 Station d'épuration art 21562	40 000	+ 20 000

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement.

6) Intercommunalité:

Dans le cadre de la constitution des commissions intercommunales, il convient de désigner pour les commissions 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Commission intercommunale "Economie"

réf : 2020_058

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Patrice ORTILLON candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Messieurs Augustin CHAZAL et Philippe GAUTIER candidatent à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter les délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Patrice ORTILLON

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Patrice ORTILLON est désigné titulaire à l'unanimité.

Suppléant:

2 candidats: Augustin CHAZAL et Philippe GAUTIER

Résultat du vote:

Augustin CHAZAL: 15 voix

Philippe GAUTIER: 4 voix

Après vote, à la majorité, Monsieur Augustin CHAZAL est désigné suppléant.

Commission intercommunale "Tourisme"

réf : 2020_059

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Nathalie FELTEN candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Martine de ROQUEFEUIL candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter les délégués au scrutin à main levée,

un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidate: Nathalie FELTEN

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Nathalie FELTEN est désignée titulaire.

Suppléant:

1 candidate: Martine DE ROQUEFEUIL

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Martine DE ROQUEFEUIL est désignée suppléante.

Commission intercommunale « Voirie »

réf : 2020_060

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Christian LE GARREC candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Monsieur Jean-Emilien PINSON candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,

un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Christian LE GARREC

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Christian LE GARREC est désigné titulaire à l'unanimité.

Suppléant:

1 candidat: Jean-Emilien PINSON

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Jean-Emilien PINSON est désigné suppléant.

Commission intercommunale " Transport scolaire"

réf : 2020_061

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Pascal TRIGON candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Monsieur Matthieu GEORGIADIS candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Pascal TRIGON

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Pascal TRIGON est désigné titulaire à l'unanimité.

Suppléant:

1 candidat: Matthieu GEORGIADIS

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Matthieu GEORGIADIS est désigné suppléant.

Commission intercommunale "Environnement"

réf : 2020_062

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Martine DE ROQUEFEUIL candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Nathalie FELTEN et Monsieur Stéphane MARCHAIS candidatent à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Martine DE ROQUEFEUIL

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Martine DE ROQUEFEUIL est désignée titulaire.

Suppléant:

2 candidats: Madame Nathalie FELTEN et Monsieur Stéphane MARCHAIS

Résultat du vote:

Nathalie FELTEN: 4 voix

Stéphane MARCHAIS: 15 voix

Après vote, à la majorité, Monsieur Stéphane MARCHAIS est désigné suppléant.

Commission intercommunale « Déchets ménagers »

réf : 2020_063

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Stéphane MARCHAIS candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Mesdames Nathalie FELTEN et Elsa HENDRICK candidatent à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Stéphane MARCHAIS

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Stéphane MARCHAIS est désigné titulaire.

Suppléant:

2 candidates: Nathalie FELTEN et Elsa HENDRICK

Résultat du vote:

Nathalie FELTEN: 4 voix

Elsa HENDRICK: 15 voix

Après vote, à la majorité, Elsa HENDRICK est désignée suppléante.

Commission intercommunale " Petite-enfance, enfance, jeunesse et accompagnement vieillissement "

réf : 2020_064

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Anne-Sophie WILSCH candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Valérie BOIVINET candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Anne-Sophie WILSCH

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Anne-Sophie WILSCH est désignée titulaire.

Suppléant:

1 candidat: Valérie BOIVINET

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Valérie BOIVINET est désignée suppléante.

Commission intercommunale "Bâtiments, gens du voyage"

réf : 2020_065

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Patrick DUBREUIL candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Sarah MAURY et Matthieu GEORGIADIS candidatent à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents: 18

Nombre de procuration: 1

Nombre de votes exprimés: 19

Titulaire:

1 candidat: Patrick DUBREUIL

Résultat du vote: 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Patrick DUBREUIL est désigné titulaire.

Suppléant:

2 candidats: Madame Sarah MAURY et Monsieur Matthieu GEORGIADIS

Résultat du vote:

Sarah MAURY: 15 voix

Matthieu GEORGIADIS: 4 voix

Après vote, à la majorité, Madame Sarah MAURY est désignée suppléante.

Commission intercommunale "Logement"

réf : 2020_066

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Sarah MAURY candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Monsieur Patrick DUBREUIL candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents : 18

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes exprimés : 19

Titulaire :

1 candidat : Sarah MAURY

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Sarah MAURY est désignée titulaire.

Suppléant :

1 candidat : Patrick DUBREUIL

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Patrick DUBREUIL est désigné suppléant.

Commission intercommunale "Culture"

réf : 2020_067

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Sarah MAURY candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Monsieur Matthieu GEORGIADIS candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents : 18

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes exprimés : 19

Titulaire :

1 candidate : Sarah MAURY

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Madame Sarah MAURY est désignée titulaire.

Suppléant :

1 candidat : Matthieu GEORGIADIS

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Matthieu GEORGIADIS est désigné suppléant.

Commission intercommunale "Communication"

réf : 2020_068

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Monsieur Patrice ORTILLON candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Elsa HENDRICK candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents : 18

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes exprimés : 19

Titulaire :

1 candidat : Monsieur ORTILLON

Suppléant : Elsa HENDRICK

Résultat du vote :

- 16 voix pour

- 3 abstentions (Mme PLOU/ M. GAUTIER par procuration/ M. GEORGIADIS)

Après vote, à la majorité, Monsieur Patrice ORTILLON est désigné titulaire et Madame Elsa HENDRICK est désignée suppléante.

Commission intercommunale " Sport et vie associative"

réf : 2020_069

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Madame Valérie BOIVINET candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Madame Sarah MAURY candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents : 18

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes exprimés : 19

Titulaire :

1 candidat : Valérie BOIVINET

Suppléante :

1 Candidate : Sarah MAURY

Résultat du vote:

- 18 voix pour

- 1 abstention

Après vote, à la majorité, Madame Valérie BOIVINET est désignée titulaire et Madame Sarah MAURY, est désignée suppléante.

Désignation des élus se portant candidats pour siéger à ANVAL

réf : 2020_070

Monsieur le Maire fait un appel à candidatures pour que deux élus puissent représenter la Commune de Semblançay à ANVAL, en tant que titulaire et suppléant.

Monsieur Antoine TRYSTRAM candidate à la place de titulaire dans cette commission.

Monsieur Stéphane MARCHAIS candidate à la suppléance.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'ensemble du conseil de voter la désignation des délégués au scrutin à main levée,
un vote est organisé.

Nombre d'élus présents : 18

Nombre de procuration : 1

Nombre de votes exprimés : 19

Titulaire :

1 candidat : Antoine TRYSTRAM

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Antoine TRYSTRAM est désigné titulaire à l'unanimité.

Suppléant :

1 candidat : Stéphane MARCHAIS

Résultat du vote : 19 voix

Après vote, à l'unanimité, Monsieur Stéphane MARCHAIS est désigné suppléant.

Participation au groupement de commandes de la Communauté pour l'acquisition de tablettes numériques

réf : 2020_071

Suite au dernier conseil municipal où le projet d'acquisition de tablettes numériques à destination des élus avait été présenté, il convient de prendre par délibération la décision de participer à un groupement de commandes organisé par la Communauté. Après un tour de tables, il convient de passer la commande pour 15 tablettes, 4 élus n'en souhaitant pas.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à participer au groupement de commandes pour l'acquisition de tablettes pour les 15 élus intéressés. Deux tablettes supplémentaires pourront être commandés en cas de dysfonctionnement.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau projet de territoire, Monsieur le Maire informe qu'un questionnaire à destination des élus sera bientôt envoyé pour que les élus des communes membres puissent s'exprimer sur leur vision de l'intercommunalité et leurs souhaits.

7) Rapport des commissions et divers

Une question est posée sur les remontées d'odeur perçues par un habitant au Serrain, lors des épisodes pluvieux. Il est demandé que les habitants remontent les informations régulièrement en mairie afin de déterminer la source des odeurs, si elles proviennent d'un équipement individuel ou collectif.

Madame PLOU quitte le conseil à 20h30.

Monsieur le Maire passe la parole aux commissions.

- Communication :

Monsieur ORTILLON évoque les derniers travaux de la commission communication notamment la mise en place d'un seul encart publicitaire dans la Gazette, la réflexion sur la création d'un plan de ville, le développement de la communication numérique (site internet etc...).

- Affaires scolaires :

Madame BOIVINET annonce la mise en place du self et une réorganisation des horaires du personnel affecté au service scolaire, périscolaire et entretien des bâtiments.

- Associations :

Le forum des associations aura lieu, si celui est autorisé, le 05 septembre prochain.

- Voirie :

Monsieur LE GARREC évoque les différents travaux qui auront lieu d'ici la fin de l'année : Le tapis roulant de la rue des Clairgeries, des Frandinières, busage du chemin des Pinsardières jusqu'à la Renardière, le projet de trottoir rue des Tilleuls et rue de la voie romaine (première partie), le projet de piste cyclable menant au Serrain et qui fera l'objet d'un questionnaire, le busage du chemin de la Boissière.

- Environnement :

Madame DE ROQUEFEUIL évoque le travail du service espaces verts, travail soutenu en cette période estivale. L'équipe est très sollicitée. Dès la rentrée, Madame de ROQUEFEUIL et l'équipe technique vont réaliser un audit des secteurs à prioriser et des pistes d'améliorations à apporter à ces derniers. L'idée est de gagner en qualité et ne pas forcément en créer de nouveau. Concernant le cimetière, l'usage des produits phytosanitaires est encore autorisé

mais il est souhaité une diminution voire la fin de cet usage pour des raisons écologiques. Cette année, il n'en a pas été mis. Une communication devra être faite envers les habitants pour qu'un autre regard sur la végétation dans le cimetière soit porté.

Il est évoqué entre les conseillers le cas de l'étang de la Rainerie. Un panneau consolidé est dorénavant installé pour mettre en avant l'affiche interdisant certaines pratiques autour de l'étang. Il est projeté de faire un fossé pour éviter que les véhicules non autorisés ne pénètrent sur le site.

- Bâtiments :

Monsieur DUBREUIL informe d'un problème de géothermie à l'école maternelle et des problèmes d'infiltration récurrents au niveau de la sacristie de l'église. Des devis sont en cours.

Une question est posée sur le reste à financer de la Commune sur le projet du jardin du lavoir. Monsieur le Maire informe qu'actuellement la mairie enregistre progressivement les notifications de subvention. L'Etat a transmis la notification de la DETR, le conseil départemental le F2D mais d'autres subventions sont attendues comme la Région et un autre fonds départemental. Une fois que les subventions seront enregistrées comptablement, le plan de financement définitif faisant apparaître le coût réel laissé à la collectivité pourra être communiqué aux élus. Dans le budget, il n'est que prévisionnel.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant tous été abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire rappelle aux élus le pique-nique qui aura lieu au Serrain, et clôt la séance à 21 heures 30.